

Le 24 mai 2023

Police Municipale
NT/2023-080Arrêté de réglementation temporaire
De la circulation et du stationnementFESTIVAL DANS TOUS LES SENS
DEAMBULATION

Le Maire de la Commune de Vernouillet
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU le Code de Sécurité Intérieure,
VU la législation en vigueur relative à la sécurité routière,
VU le Décret n°97-646 du 31 mai 1997 relatif à la mise en œuvre de service d'ordre par les organisateurs de manifestations sportives, récréatives ou culturelles à but lucratif et sa circulaire d'application,
CONSIDÉRANT la demande, en date du 19 mai 2023, du Président de l'association ZEST'Cie, organisateur de différentes déambulations sur l'espace public de commune, prévues les mercredi 24 et vendredi 26 mai en avant-première du Festival ainsi que les samedi 27 et dimanche 28 mai dans le cadre du Festival Dans Tous les Sens,
CONSIDÉRANT que pour assurer la sécurité des participants et des habitants lors du déroulement de l'événement, il y a lieu d'autoriser le déroulement de la manifestation et de réglementer la circulation,

ARRÊTÉ :

Article n°1 : Monsieur Alain RICHARD, Président de l'Association ZEST'Cie, est autorisé à organiser, sur la commune de Vernouillet, une déambulation les 24 mai et 26 mai pour l'avant-première ainsi que les 27 et 28 mai lors du Festival Dans Tous les Sens dont une partie du parcours emprunte les routes et chemins communaux.

Article n°2 : L'organisateur appliquera les prescriptions suivantes :

- Assurer la sécurité, l'ordre et le respect de l'environnement au cours de cette manifestation
- Veiller à ce que chaque participant suive le règlement de la manifestation et le Code de la Route, et soit assuré au titre de sa responsabilité civile,
- Obtenir les autorisations pour d'éventuelles traversées de propriétés privées,
- Assurer la sécurité :
 - o **Quartier des Vauvettes :** Départ à 14h – Parvis de la Passerelle et traversée de la rue Claude Debussy, le 24 mai 2023
 - o **Quartier Pablo Neruda :** 14h00 – Traversée du quartier pour se rendre sur l'espace en herbe face au collège Marcel Pagnol (Boulevard Marcel Pagnol), le 26 mai 2023
 - o **Quartier de la Tabellonne :** 16h30 – Sortie des écoles sur l'espace en herbe face à l'école Gérard Philippe (rue Gérard Philippe), départ en direction de la salle polyvalente de la Maison de Quartier (allée de Cheddar), puis traversée du quartier jusqu'au Point Information Service (rue de la Tullerie), le 26 mai 2023.
 - o La rue des Bols du Seigneur sera fermée à la circulation sauf véhicules autorisés ainsi que pour les personnes en situation de handicap.

Article n°3 : Obligation générale de sécurité :

L'organisateur devra mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer la sécurité des participants. L'organisateur devra ainsi se conformer notamment : au Code de la Route, à la réglementation relative aux épreuves et compétitions se déroulant sur la voie publique ou sur des voies ouvertes à la circulation publique.

Article n°4 : La signalisation temporaire et la matérialisation des éventuels périmètres de sécurité seront mises en place par les organisateurs de cette manifestation.

Article n°5 : Monsieur le Commissaire de Police de Dreux, les agents de Police Municipale, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Président de l'Association ZEST'Cie, et les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Le Maire
Damien STEPHO